



Date de révision: 02-juin-2016 Numéro de révision: 1

## IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit Code du produit

**Code produit Alternate** 

Classe de produit

Couleur

Utilisation recommandée

**Restrictions d'utilisation** 

**ACRYLIC EPOXY WHITE** V450-01FR

A45001

ÉPOXY À BASE D'EAU

Blanc

Peinture industrielle

Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour

Benjamin Moore & Cie Limitée 8775, rue Keele

Concord ON L4K 2N1 Tél.: 1-800-361-5898 corotechcoatings.ca

**Fabricant** 

Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive

Montvale, NJ 07645 Tél.: 800-225-5554 corotechcoatings.com Numéro d'appel d'urgence CANUTEC: 613-996-6666

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Toxicité pour la reproduction

Catégorie 2

## Éléments d'étiquetage

### Avertissement

#### Mentions de danger

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus



Aspect liquide Odeur peu ou pas d'odeur

## Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

# Conseils de prudence - Réponse

En cas d'exposition prouvée ou suspectée consulter un médecin

# Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

#### **Autres informations**

Aucun renseignement disponible

### **Autres dangers**

**IMPORTANT**: Ce produit est conçu pour être mélangé avec d'autres composants. Le mélange des composants présentera des risques. Avant d'ouvrir les emballages, lire toutes les étiquettes d'avertissement. Prendre toutes les précautions.

**AVERTISSEMENT :** Tous les revêtements de plancher peuvent être glissants si la surface est humide. Lorsqu'il est souhaitable de prévoir des caractéristiques antidérapantes, il est possible d'ajouter au produit une petite quantité de sable propre. Mélanger souvent le produit au cours de l'application.

## 3. COMPOSITION: RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Nº CAS	% de Poids (max.)	
Titanium dioxide	13463-67-7	10 - 30%	
Diethylene glycol monomethyl ether	111-77-3	1 - 5%	
Propanoic acid, 2-methyl-, monoester with 2,2,4-trimethyl-1,3-pentanediol	25265-77-4	1 - 5%	
Distillates, petroleum, solvent-refined heavy paraffinic	64741-88-4	0.1 - 0.25%	
Distillates (petroleum), solvent-refined light paraffinic	64741-89-5	0.1 - 0.25%	

## 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers soins particulières.

Contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15

minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau Retirer rapidement les vêtements et chaussures

contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et

Date de révision: 02-juin-2016

du savon.

**Inhalation** Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent,

consulter un médecin.

**Ingestion** Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en

boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au

besoin.

Symptômes et Effets les Plus Importants Aucun connu.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

# 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux

circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection individuelle pour les

pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Risques Spécifiques à la Substance Chimique Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au

feu ou à la chaleur extrême.

Sensibilité à l'impact Mécanique Non

Sensibilité à la Ddécharge Statique Non

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F)Non applicablePoint d'éclair (°C)Non applicableMéthode de mesure du point d'éclairNon applicable

Limites d'inflammation dans l'air

Limite inférieure d'explosion:Non applicableLimite supérieure d'explosion:Non applicable

NFPA Santé: 1 Inflammabilité: 0 Instabilité: 0 Spécial: Sans objet

### Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

# 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions personnelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une ventilation adéquate.

Autres informations Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est

possible de le faire en toute sécurité.

Précautions environnementales Consulter la section 12 pour des données écologiques

supplémentaires.

Méthodes de nettoyage Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le

haut et peller dans les récipients appropriés pour la

Date de révision: 02-juin-2016

disposition.

# 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante,

porter un équipement respiratoire approprié.

Entreposage Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de

la portée des enfants.

Matières incompatibles Aucun renseignement disponible

# 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Limites d'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Nom chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britanni	Ontario TWAEV	Québec
			que		
Titanium dioxide	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA 3 mg/m³ - TWA	10 mg/m³ - TWA	10 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV

#### Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans

des zones confinées.

<u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Gants protecteurs et habillement imperméable.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

# 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect** liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

 Densité (lbs/gal)
 10.0 - 10.3

 Densité
 1.19 - 1.23

pH Aucun renseignement disponible
Viscosité (cps) Aucun renseignement disponible
Solubilité Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible

Taux d'évaporationAucun renseignement disponiblePression de vapeurAucun renseignement disponibleDensité de vapeurAucun renseignement disponible

% solides en masse 45 - 55 % solides en volume 30 - 40 % volatiles en masse 45 - 55 60 - 70 % volatiles en volume Teneur limite réglementaire en COV (g/l) <250 Point d'ébullition (°F) 212 100 Point d'ébullition (°C) Point de congélation (°F) 32 Point de congélation (°C) 0

Point d'éclair (°F)

Point d'éclair (°C)

Méthode de mesure du point d'éclair

Inflammabilité (solide, gaz)

Limite supérieure d'explosion:

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Temp d'autoignition (°F)

Temp d'autoignition (°C)

Température de décomposition (°F)

Température de décomposition (°C)

Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Sans objet

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

**Conditions à éviter** Prévenir de la congélation.

Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement.

**Produits de décomposition dangereux** Aucun dans des conditions d'emploi normales.

Possibilité de réactions dangereuses Aucun dans des conditions d'emploi normales.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Aucun renseignement disponible

### Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux Peut causer une légère irritation

Contact avec la peau La substance peut causer une légère irritation de la peau.

Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et

Date de révision: 02-juin-2016

causer une irritation.

**Inhalation** Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion**Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale,

des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Sensibilisation:Aucun renseignement disponible.Effets neurologiquesAucun renseignement disponible.Effets mutagènesAucun renseignement disponible.

Effets sur la reproduction Risque possible d'altération de la fertilité. Risque possible

pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Effets sur le développement

Effets sur les organes cibles

STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée

Aucun renseignement disponible.

### Mesures numériques de la toxicité

### Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale) 25168 mg/kg ETAmél (cutané) 440790 mg/kg

### **Composant**

Titanium dioxide

LD50 oral : > 10000 mg/kg (Rat)

<u>Diethylene glycol monomethyl ether</u>

LD50 oral : 7,190 mg/kg (Rat)

LD50 cutané : 2,500 µL/kg (Lapin)

Distillates, petroleum, solvent-refined heavy paraffinic

LD50 oral : > mg/kg (Rat) LD50 cutané : > mg/kg

LC50 Inhalation (Vapeur) : > mg/L (Rat, 4 hr.)

<u>Distillates (petroleum), solvent-refined light paraffinic</u>

LD50 oral : > 15 g/kg (Rat) LD50 cutané : > 5 g/kg (Lapin)

#### Toxicité chronique

#### Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :.

Nom chimique	CIRC	NTP	
	2B - Possible Human Carcinogen		
Titanium dioxide			

Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au

\_\_\_\_\_

Date de révision: 02-juin-2016

dioxyde de titane. "

Légende

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP: National Toxicity Program

OSHA: Occupational Safety & Health Administration

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

# Renseignements sur le produit

#### Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

### Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

## Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

### Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

#### Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

#### Ozone

Aucun renseignement disponible

### **Composant**

### Toxicité aiguë aux poissons

Titanium dioxide

LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

#### Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

#### Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

# 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Non réglementé

ICAO Non réglementé

IMDG / OMI Non réglementé

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

## **Inventaires internationaux**

**TSCA : États-Unis**Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.
LIS : Canada
Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.

# Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

#### **INRP - Sections 1-4**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP:

Nom chimique	<u>Nº CAS</u>	% de Poids (max.)	INRP - Sections 1-4
Diethylene glycol monomethyl ether	111-77-3	1 - 5%	Listed
Propanoic acid, 2-methyl-, monoester	25265-77-4	1 - 5%	Listed
with 2,2,4-trimethyl-1,3-pentanediol			

#### INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Aucun

### SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le HPC.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS - Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0 EPI: -

#### Légende HMIS

- 0 = Danger minimal
- 1 = Danger faible
- 2 = Danger modéré
- 3 = Danger sérieux
- 4 = Danger sévère
- \* = Danger chronique
- X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement: Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

**AVERTISSEMENT!** Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à

http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked\_questions-questions\_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par Service de Gestion des Produits

Benjamin Moore & Co. 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 855-724-6802

Date de révision : 02-juin-2016
Cause de la révision Non disponible

#### Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE